

A RETOURNER A LA MAIRIE POUR LE JEUDI 31 AOUT 2017

FICHE D'INSCRIPTION AUX TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

PÉRIODE DU 08/09 AU 20/10/2017

FAMILLE : _____

Modalités d'inscription précisées au Verso	1 ^{er} ENFANT	2 nd ENFANT	3 ^{eme} ENFANT
	Prénom : _____	Prénom : _____	Prénom : _____
	Classe : _____	Classe : _____	Classe : _____
INSCRIPTION AUX TAP	OUI	OUI	OUI
QUITTE L'ECOLE A L'ISSU DES TAP	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGNATURE

PRIMAIRES Cycle d'activités pour la période du vendredi 08/09/2017 au 20/10/2017							
Ateliers :	08/09	15/09	22/09	29/09	06/10	13/10	20/10
<i>Sportif</i>	CM2	CM2	CE1/CE2	CM1	CP/CE1	CM2	CE1/CE2
<i>Sportif</i>	CM1	CM1	CP/CE1	CM2	CE1/CE2	CM1	CP/CE1
<i>Jardinage</i>	CE1/CE2	CE1/CE2	CM2	CP/CE1	CM1	CE1/CE2	CM2
<i>Manuel</i>	CP/CE1	CP/CE1	CM1	CE1/CE2	CM2	CP/CE1	CM1

Activités Maternelles période du vendredi 08/09/2017 au 20/10/2017							
Ateliers :	08/09	15/09	22/09	29/09	06/10	13/10	20/10
<i>Sieste</i>	Petite Section						
<i>Atelier Rêveur :</i> <i>Temps de repos</i> <i>Lecture</i> <i>Musique douce</i>	Moyenne Section Petite Section à la fin de la sieste						
<i>Atelier Manuel :</i> <i>Peinture</i> <i>Pâte à modeler</i>	Grande Section						



TEMPS D'ACTIVITÉS PERISCOLAIRES

Les Temps d'Activités Péricolaires (TAP) sont facultatifs mais tout enfant inscrit devra y participer.

Ils se dérouleront les vendredis **à compter du 08 septembre**. Les activités mises en place suivront le cycle de la fiche d'inscription au TAP jointe au présent dossier. Ce système de cycle a pour objectif d'harmoniser les activités par classe d'âge et de permettre à chaque enfant de découvrir l'ensemble des activités proposées. En cas d'inaptitude physique, un certificat médical devra être présenté pour prendre en compte la demande d'exemption.

Des intervenants extérieurs pourront ponctuellement intervenir sur les périodes pour proposer des activités complémentaires.

TARIFS

A compter de l'année scolaire 2017/2018, les tarifs suivants par période (de vacances à vacances) et par famille ont été instaurés pour les TAP :

- ✓ 6.00 euros pour 1 enfant inscrit ;
- ✓ 9.00 euros pour 2 enfants inscrits ;
- ✓ 12.00 euros pour 3 enfants inscrits.

Lorsque la demande d'inscription(s) est réceptionnée hors délais en Mairie, une majoration de 50% du tarif est appliquée pour la période concernée.

GESTION DES INSCRIPTIONS ET ENCADREMENT

Une fiche navette par période (de vacances à vacances) sera à compléter. La Fiche navette pour la première période (du 08.09 au 20.10.2017) est jointe à ce dossier pour l'inscription de vos enfants.

Plusieurs possibilités :

- ✓ l'enfant non inscrit aux TAP devra être récupéré avant 14h00 le vendredi;
- ✓ l'enfant inscrit aux TAP pourra être récupéré à l'école à la fin de l'activité entre 16h30 et 16h45. A partir de 16h45, l'enfant ira en garderie payante.

Au cours des activités périscolaires, vos enfants seront sous la responsabilité de la Municipalité. Ils seront encadrés par des agents communaux et de l'Office des Sports.

La Mairie se réserve le droit de modifier les groupes et/ou les activités suivant les nécessités de service (taux d'encadrement, conditions climatiques...)